



Approvisionnement en électricité

Document d'appel d'offres

A/O 2021-01

Électricité produite à partir de sources renouvelables

DIRECTION, APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

DIRECTION PRINCIPALE, AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

GROUPE DISTRIBUTION, APPROVISIONNEMENT ET SERVICES PARTAGÉS

Hydro-Québec

ADDENDA No 3

Date d'émission : 15 février 2022

[PAGE LAISSÉE EN BLANC POUR FINS DE PAGINATION]

Les modifications apportées par l'addenda No 3 sont identifiées par la note « R3 » (révision 3). Placée en marge d'une page, cette note indique le paragraphe, le tableau ou l'article qui a été révisé ou ajouté. Le soumissionnaire doit s'assurer d'avoir bien identifié les modifications apportées au paragraphe, au tableau ou à l'article concerné.

Le soumissionnaire doit inscrire le nombre d'addendas reçus à la section 1.1.1 – Attestation du soumissionnaire du Formulaire de soumission (Annexe 9). Cette inscription tiendra lieu d'accusé de réception.

Cet addenda No 3 fait partie intégrante du document d'appel d'offres A/O 2021-01 et le modifie de la façon exprimée au présent addenda.

Chapitre 2 – Processus de sélection

L'article 2.3.2.4.3 est supprimé et remplacé par le suivant.

R3 2.3.2.4.3 Retombées économiques

Le soumissionnaire doit établir à la section 3.4.7 du Formulaire de soumission la liste des retombées directes et indirectes de son projet pour le Milieu local.

Les huit (8) points seront répartis comme suit :

- jusqu'à quatre (4) points pour les retombées, en dollars par mégawatt (\$/MW), calculées sur la base des sommes issues de paiement directs au Milieu local, d'investissements directs dans des infrastructures ou d'investissements dans une prise de participation du Milieu local dans la capitalisation du projet. Le soumissionnaire doit joindre une copie des ententes qui le lie au Milieu local afin que ses engagements soient considérés lors de l'évaluation;

Le nombre de points accordés à une soumission est établi en comparant le montant soumis (en \$/MW) des retombées avec celui de la soumission qui offre le montant soumis (\$/MW) des retombées le plus élevé. Ainsi, cette dernière se verra attribuer quatre (4) points pour ce critère. Toute autre soumission obtiendra un pointage de quatre (4) points, multiplié par son propre montant soumis (\$/MW) des retombées, et divisé par le montant soumis (\$/MW) des retombées le plus élevé.

- jusqu'à quatre (4) points pour les emplois directs et indirects par mégawatt (emplois/MW) associés à la construction et à l'exploitation du projet sur un horizon de dix (10) ans. Le soumissionnaire pourrait être questionné par le Distributeur sur les montants fournis sa soumission.

Le nombre de points accordés à une soumission est établi en comparant le nombre pour les emplois directs et indirects soumis par mégawatt (emplois/MW) avec celui de la soumission qui offre le montant soumis le nombre pour les emplois directs et indirects soumis par mégawatt (emplois/MW) le plus élevé. Ainsi, cette dernière se verra attribuer quatre (4) points pour ce critère. Toute autre soumission obtiendra un pointage de quatre (4) points, multiplié par son propre nombre pour les emplois directs et indirects soumis par mégawatt (emplois/MW), et divisé par le nombre pour les emplois directs et indirects soumis par mégawatt (emplois/MW) le plus élevé.

Chapitre 3 - Instructions aux soumissionnaires

3.1 Échéancier

L'échéancier ci-après reflète les principales étapes de l'Appel d'offres. Les dates fournies ci-après le sont à titre indicatif seulement et sont sujettes à modifications par addenda.

R3	• Conférence préparatoire	26 janvier 2022
	• Date limite de dépôt du Formulaire de demande d'étude exploratoire	11 février 2022
	• Date limite de dépôt de la modélisation du comportement électrique des technologies proposées	16 mars 2022
	• Date limite de dépôt du Formulaire d'inscription à l'Appel d'offres et réception du paiement des frais d'inscription (Avis d'intention de soumissionner)	16 mars 2022
	• Date limite de dépôt du Formulaire d'inscription à l'Appel d'offres pour les manufacturiers d'éoliennes (aucuns frais à débourser)	
	• Date limite de dépôt des questions (10 jours ouvrables avant la date de dépôt des soumissions) avant 16h00, heure de Montréal	7 juillet 2022
	• Dépôt des soumissions avant 16h00, heure de Montréal	21 juillet 2022
	• Ouverture des soumissions	22 juillet 2022
	• Annonce publique des soumissions retenues (à titre indicatif)	décembre 2022

Les contrats à intervenir feront l'objet d'une approbation de la Régie.

3.16 Rejet des soumissions

Outre les motifs énumérés ci-après, le Distributeur rejette toute soumission qu'elle juge frivole ou non conforme, et ce, sans possibilité de recours des soumissionnaires.

Les défauts suivants entraînent le rejet automatique des soumissions concernées :

- la soumission est reçue après la date et l'heure limites indiquées à l'article 3.13. Dans ce cas, la soumission est retournée à son expéditeur sans avoir été ouverte;
- le soumissionnaire n'est pas dûment inscrit conformément à l'article 3.2;
- le nom du soumissionnaire est manquant;
- la soumission n'est pas signée par toute personne autorisée du soumissionnaire;
- le prix est manquant ou n'est pas conforme à l'une des formules de prix admissibles, comme prévu à l'article 1.4 et à la section 2.4 du Formulaire de soumission;
- les frais d'analyse de la soumission et d'évaluation de crédit, le cas échéant, n'ont pas été transférés et acquittés conformément aux présentes;

- R3** • le modèle de simulation du comportement dynamique n'a pas été déposé dans le délai indiqué à l'article 3.1;
- la soumission est transmise d'une manière autre que par voie électronique conformément à l'article 3.13.

Pour toute soumission rejetée à l'ouverture des soumissions, le Distributeur en avise le soumissionnaire par écrit et lui retourne les frais d'analyse de la soumission et, le cas échéant, les frais d'évaluation de crédit acquittés.

Le Distributeur se réserve le droit d'exiger des éclaircissements additionnels. Le défaut de fournir les informations demandées dans le délai imparti peut entraîner le rejet de la soumission.

Formulaire de soumission

1 Section 1 – Identification

1.1 Attestation du soumissionnaire

Nom du soumissionnaire : _____

Adresse du soumissionnaire : _____

Code d'utilisateur reçu lors de l'inscription à l'Appel d'offres : _____

Nombre d'addendas reçus : _____

Les modalités de cette soumission sont valides jusqu'au _____.

(Note : La soumission est valide pour une période de 10 mois à partir de la date de dépôt des soumissions indiquée à l'article 3.1 du document d'Appel d'offres.)

Nous, soussigné(e)s, après avoir pris connaissance du document d'Appel d'offres, de ses annexes, des documents mis à notre disposition par le Distributeur ainsi que des addendas, et des réponses aux questions affichées sur le site Web du Distributeur, avons fourni les informations demandées au Formulaire de soumission, ce qui représente notre soumission. Nous certifions que toute information fournie et affirmation faite sont véridiques et acceptons d'être lié(e)s par les représentations et modalités contenues dans notre soumission.

Nous joignons à notre soumission (cochez) :

- une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration du soumissionnaire autorisant le représentant autorisé à déposer et signer la présente soumission ou, une copie certifiée d'une résolution du conseil d'administration à laquelle est jointe une certification attestant que son représentant autorisé a la capacité d'engager le soumissionnaire par la présente soumission;
- une procuration en faveur de chacun des signataires dans le cas d'une société, d'une coentreprise ou d'une coopérative;
- une résolution, le cas échéant, du conseil de la MRC ou de la municipalité locale ou du conseil dûment constitué de chaque nation autochtone ou communauté autochtone ou de la régie intermunicipale autorisant le représentant autorisé à déposer et signer la présente soumission ou, une copie certifiée d'une résolution du conseil de la MRC ou de la municipalité locale ou du conseil dûment constitué de chaque nation autochtone ou communauté autochtone ou de la régie intermunicipale à laquelle est jointe une certification attestant que le représentant autorisé a la capacité d'engager le soumissionnaire par la présente soumission;

- R3 la déclaration obligatoire : conflits d'intérêts et affirmations solennelles, laquelle est disponible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/fournisseurs/pdf/963-2800-declaration-obligatoire-conflit-interets-affirmations-solennelle.pdf?v=20211029>.

Le soumissionnaire doit respecter les principes du *Code de conduite des fournisseurs d'Hydro-Québec* disponible au : www.hydroquebec.com/soumissionnez/code-conduite.html. Il doit prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer et doit s'assurer que ses sous-traitants respectent également ces dispositions.

- Nous confirmons avoir pris connaissance du *Code de conduite des fournisseurs d'Hydro-Québec*, en comprendre la portée et nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer et nous assurer que nos sous-traitants respectent également ces dispositions.

Reconnaissance du soumissionnaire s'il dépose une soumission pour un même site dans l'Appel d'offres et dans l'appel d'offres AO 2021-02 du Distributeur :

- nous reconnaissons que notre projet décrit dans le présent Formulaire de soumission ne pourra être retenu que dans l'un ou l'autre des appels d'offres du Distributeur, soit l'Appel d'offres et l'appel d'offres AO 2021-02, selon ce qui est le plus avantageux pour le Distributeur, et ce, sans possibilité de recours du soumissionnaire.

Signature du représentant autorisé

Date

Nom (caractères d'imprimerie)

Titre du représentant autorisé à signer